Ecrit par Echo du Mardi le 28 mai 2024

SAINT-BLAISE

Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 02 novembre 2026
Département : Vaucluse
Cette annonce paraîtra le 28 mai 2024 sous réserves d'incidents

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 23.05.2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 28 mai 2024

Forme : Société par actions simplifiée.
Dénomination : SAINT-BLAISE.
Siège : 349 Chemin Dou Malounié, 84500 BOLLENE.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Capital : 500 euros.
Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger :
– l'activité de marchand de biens comprenant toutes opérations d'achat, vente, échange de fonds de commerce, immeubles, actions ou parts de sociétés immobilières, droits mobiliers ou immobiliers, cession de créances, toutes prestations de services afférentes à ces biens, la location de ces biens dans l'attente d'être vendus.
– l'activité de maître d'oeuvre en bâtiment, et toutes études architecturales, en outre, l'étude, la coordination, la réalisation par sous-traitance de toutes constructions à usage individuel, collectif ou industriel et commercial et en outre la vente en gros, demi-gros et détail de tous matériels et matériaux entrant dans le secteur du bâtiment.
– l'acquisition et la vente de tous terrains ainsi que leur mise en lotissement, l'établissement de tous cahiers de charges, l'accomplissement de toutes les formalités légales ou administratives préalables, concomitantes ou consécutives à la mise en lotissement à la construction.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Gabriel ICKOWICZ, demeurant 349 Chemin Dou Malounié, 84500 BOLLENE.
La Société sera **immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés d'AVIGNON.
POUR AVIS
Le Président
Gabriel ICKOWICZ

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !